



Le 02 avril 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE 02 avril 2018

Le Collectif des Citoyens de Mayotte et l'intersyndicale se sont réunis ce jour avec les représentants des points de manifestation pour se concerter sur la suite à donner au mouvement social entamé depuis le 20 février 2018.

Sur les revendications portées pour des mesures visant à garantir la sécurité et la lutte contre l'immigration clandestine, nous estimons que :

- la demande pour la venue d'un délégué pour ouvrir les négociations est satisfaite ;
- il est acté que la plateforme d'union des revendications qui a été remise au Délégué sera prise en compte pour l'élaboration du futur plan de développement de Mayotte, qui sera présenté à la fin du mois d'avril, notamment pour les politiques publiques relatives au logement, à la santé, aux transports et infrastructures, au social et à l'éducation ; le Collectif et l'Intersyndicale est dans l'attente du planning des ateliers de travail ;
- l'issue des échanges devant aboutir à un plan de développement pour Mayotte engageant le gouvernement est acquis ;
- le statut de département de Mayotte, aux dires du Délégué ministériel, n'est pas remis en cause par le gouvernement sauf demande expresse des élus locaux ;
- l'engagement pour une mise en place d'un comité de suivi à l'issue des travaux thématiques est actée, avec l'intégration du Collectif et de l'intersyndicale, pour s'assurer de l'exécution des décisions.

Le Collectif des Citoyens de Mayotte et la majorité des syndicats appellent à la levée des barrages dès ce soir, pour permettre la mise en œuvre des mesures d'urgences et favoriser un travail serein sur nos revendications avec la délégation interministérielle. Néanmoins en l'absence d'un signal fort adressé à la population sur la lutte contre l'immigration clandestine à ce jour, la grève reste maintenue ; toutefois elle pourra se manifester sous d'autres formes. Nous demeurons vigilants.

Collectif des citoyens de Mayotte

L'intersyndicale de Mayotte

